

**Nom commercial** \_\_\_\_\_

**Raison sociale** \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ capital social \_\_\_\_\_

N° siren \_\_\_\_\_ n° TVA \_\_\_\_\_ code ape \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

E mail \_\_\_\_\_

**Renseignements particuliers**

Type d'activité :  négoce indépendant  spécialiste bois et dérivés  généraliste matériaux  
 ou autre (à préciser)

Appartenance à un groupe : non  si oui  Lequel \_\_\_\_\_

**Nom du Commercial :** \_\_\_\_\_

**Conditions de paiement validées avec commercial**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

	PVC	PE	BOIS	ALU
	TG			
R. 1				
R. 2				
R. 3				
R. Globale				
R. Unique				

**Mode de règlement validé avec le commercial**

Traite directement remise en banque (LCR)  
30 J nets date de facture

Prélèvement à date de règlement

**Domiciliations bancaires – relevé d'identité bancaire (à joindre SVP)**

banque	code banque	code guichet	n° compte	clé
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

Interlocuteurs	
Responsable société :	A
Responsable menuiserie :	Le
	Signature

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 1. GENERALITES - ENGAGEMENT

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent toutes les ventes de notre société. En conséquence, la passation d'une commande par un client emporte l'adhésion pleine et entière, de ce dernier, aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par écrit par notre société au client.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes conditions générales de vente, en ce compris la clause de réserve de propriété, qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de notre part.

Les renseignements donnés par nos catalogues, prospectus et tarifs, ainsi que les déclarations de nos agents et représentants n'ont qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Notre société se réserve le droit d'apporter, à tout moment, toute modification de forme, de dimension ou de matière qu'elle juge utile à ses produits, même après réception de la commande, sans toutefois que les caractéristiques techniques essentielles puissent s'en trouver affectées.

Nos agents et représentants ne sont que des intermédiaires ; ils n'ont pas qualité pour engager valablement notre société. Ils ne sont pas habilités à recevoir des paiements ou des acomptes, sauf autorisation spéciale.

## 2. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents techniques remis à nos clients demeurent la propriété exclusive de notre société, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

Nos clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de notre société et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers, sauf autorisation écrite expresse de notre part.

## 3. COMMANDES

Les commandes doivent être passées par écrit. Les commandes ne deviennent définitives qu'après confirmation écrite de notre part comportant acceptation de la faisabilité technique, des quantités et des prix, même en cas de prise de commande par un représentant.

Dans un délai de 48 heures après émission de la confirmation de commande l'acheteur ne pourra annuler ou modifier la commande, à moins d'un accord exprès et préalable de notre part. Dans ce cas, l'acheteur nous indemniserait pour tous les frais engagés et pour toutes les conséquences directes et indirectes qui en découlent.

La passation d'une commande engage définitivement l'acheteur.

Les commandes peuvent être annulées de plein droit, si bon semble au vendeur, si l'acheteur n'est pas couvert par une assurance-crédit ou toute autre garantie, sans que le vendeur ait à accomplir des formalités judiciaires.

## 4. LIVRAISONS/TRANSPORT

Nos marchandises sont vendues départ usine.

Les délais de livraison indiqués sur nos confirmations de commandes ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif. Le point de départ du délai de livraison est la date de confirmation de la commande. Les éventuels retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

Tout retard par rapport aux délais indicatifs de livraison initialement prévus ne saurait justifier un refus de prendre la livraison ou une résiliation de la commande passée par l'acheteur et enregistrée par notre société.

Nous nous réservons le droit d'effectuer des livraisons partielles.

Il incombe à l'acheteur, sauf stipulation contraire, d'assurer les frais et risques du transport des biens vendus au départ usine. Nos marchandises voyagent en effet toujours, quelles que soient les modalités de transfert, et même en cas d'expédition franco, aux risques et périls du destinataire. Il appartient à ce dernier de vérifier les expéditions à l'arrivée et, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants, de faire toutes réserves et d'exercer tous recours contre le transporteur. Les réserves concernant l'état des biens vendus doivent être formulées sur le bordereau du transporteur et par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours de la réception des biens auprès du transporteur, conformément à l'article L.133-3 du code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à notre société ; au-delà les biens vendus seront considérés acceptés par l'acheteur.

## 5. CAS FORTUITS ET FORCE MAJEURE

Tout cas de force majeure ou tous événements indépendants de notre volonté ou de celle de nos fournisseurs, telles que grèves, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, bris de machine ou d'outillage, difficultés d'approvisionnement ou rupture de matières premières, profils Alu ou PVC, quincailleurie, vitrage, sans que cette liste soit limitative, intervenant après la conclusion du contrat, et empêchant ou rendant plus difficile ou plus onéreuse l'exécution du contrat, sont considérés comme cause d'exonération de responsabilité autorisant à suspendre ou à résilier nos engagements ou à prolonger les délais convenus sans que cela ne donne droit à une quelconque indemnité au profit de l'acheteur. Ce dernier ne pourra pas non plus s'en prévaloir pour résilier une commande ou refuser de prendre livraison des marchandises.

## 6. DROIT A L'IMAGE

L'acheteur autorise la société MHL à photographier son bien immobilier comportant des produits réalisés par la dite société et à utiliser, fixer, reproduire et communiquer les photographies dans les publications, catalogues et supports publicitaires sous quelque forme que ce soit, sans pouvoir être cédées à des tiers et ceci sans formalités ni contrepartie.

La société MHL s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la notoriété de l'acheteur.

## 7. PRIX

Les prix applicables sont ceux en vigueur à la date de la confirmation de commande. Ils s'entendent hors taxes, départ usine, sauf cas particuliers expressément notifiés.

Les exécutions supplémentaires ou spéciales pourront entraîner des suppléments de prix.

Les prix pourront être révisés en fonction de la variation des coûts de leurs éléments constitutifs, après information préalable de l'acheteur.

Les frais d'étude et de projet sont supportés par l'acheteur.

## 8. CONDITIONS DE PAIEMENT ET PENALITES

Sauf dispositions différentes, les paiements sont effectués :

soit par prélèvement à la date de facture avec un escompte de 1,5 %

soit nets à 30 jours de la date de facture par traite directement remise en banque.

Le montant de la TVA déductible pour l'acheteur devra être diminué du montant de celle afférente à l'escompte.

A défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, le vendeur est autorisé à exiger le paiement immédiat de toutes ses créances nonobstant toutes autres conditions de paiement convenues antérieurement.

Nous nous réservons également le droit d'interrompre toute livraison en cas d'encours échu supérieur au montant garanti soit par une caution bancaire soit par toute autre garantie émanant d'un organisme financier spécialisé ou à défaut par une caution personnelle.

Outre le droit de réserve de propriété prévu à l'article 9, le non-retour des traites avec acceptation et domiciliation bancaire dans les 7 jours de leur envoi, le non-respect d'une échéance quelconque de paiement, une atteinte grave au crédit de l'acheteur, plus particulièrement la révélation d'un protêt ou d'un nantissement quelconque, entraînent de plein droit sans mise en demeure et au gré de notre société :

soit la déchéance du terme et en conséquence l'exigibilité immédiate des sommes encore dues à quelque titre que ce soit et/ou la suspension de toute expédition ;

soit la résolution de l'ensemble des contrats en cours avec conservation des acomptes versés.

En outre, toute facture non réglée à son échéance donnera lieu au paiement par l'acheteur de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal ; ces pénalités étant exigibles de plein droit et sans mise en demeure.

Tout retard de paiement donnera lieu, de plein droit, outre les pénalités de retard visées ci-dessus, au paiement par l'acheteur d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

## 9. RESERVE DE PROPRIETE

Toutes nos ventes sont conclues avec réserve de propriété, ce qui signifie que le transfert à l'acheteur de la propriété des marchandises vendues est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoires.

En cas de remise d'un chèque ou d'un effet de commerce, le paiement ne sera réputé réalisé qu'au moment de l'encaissement effectif.

Par ailleurs, le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur dès le départ usine des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. Il ne peut toutefois donner les biens vendus en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie.

L'acheteur sera tenu de s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les biens vendus par voie de saisie, confiscation ou procédure équivalente. Il devra, dès qu'il en aura connaissance, en aviser notre société pour lui permettre de sauvegarder ses intérêts. S'il n'est pas propriétaire des locaux dans lesquels il exerce son activité, il devra faire connaître au bailleur la situation juridique des marchandises vendues et justifier de l'accomplissement de cette formalité auprès de notre société. La même obligation d'information et de justification lui incombera en cas d'inscription d'un nantissement sur les fonds qu'il exploite. En cas de revente, l'acheteur s'engage à régler immédiatement à notre société la partie du prix restant dû.

## 10. STOCKAGE ET POSE

Stockage : il est indispensable d'entreposer les menuiseries dans un local ventilé, à l'abri de la pluie, du soleil et des variations brutales de température. Les menuiseries doivent être rangées verticalement.

Pose : les cales de jeux et enveloppes de joints ne seront retirés qu'au moment de la mise en jeu par un professionnel qualifié. Sur la menuiserie PVC, la protection des profils sera retirée dans un délai maximum de deux mois après la pose. Pendant la durée des travaux, les vantaux seront maintenus fermés. Le non respect de ces dispositions constitue une cause de déchéance de la garantie accordée.

## 11. RECLAMATION/GARANTIE/EXCLUSIONS

Les marchandises doivent être vérifiées par l'acheteur à leur livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation relative aux vices apparents devra parvenir à notre société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de huit jours à compter de la réception des marchandises.

En cas de défauts apparents, les marchandises défectueuses sont remplacées par nos soins, sous réserve de vérification des défauts allégués. L'acheteur devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, notre société se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place.

Les défauts et détériorations des marchandises livrées consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez l'acheteur et/ou de pose, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par notre société (cf. ci-dessus article 10).

La garantie est également exclue :

pour les défauts provenant des matières fournies par l'acheteur,

pour les défauts provenant d'une conception réalisée par l'acheteur.

Notre société ne peut être tenue pour responsable d'un défaut de montage ou d'une modification du produit/intervention sur le produit réalisé(e) par l'acheteur non plus que d'un défaut d'entretien ou d'utilisation, de la conséquence de la vétusté, ou de l'usure normale.

Aucune réclamation ne sera possible si l'acheteur ou un tiers a tenté de remédier à une éventuelle non-conformité du produit sans l'accord de notre société.

Notre société assure le remplacement de toute pièce qui s'avère défectueuse pour la durée et dans la limite des garanties qui lui sont données par ses propres fournisseurs, à l'exclusion de toute autre indemnité.

Les frais de transport des marchandises retournées et remplacées restent à la charge de l'acheteur.

Notre société n'accepte aucun retour de marchandises sans l'avoir préalablement autorisé.

Les produits défectueux remplacés restent notre propriété et ne doivent être ni détériorés, ni transformés.

## 12. RESILIATION DU CONTRAT/REPRISE DES BIENS

A défaut de paiement à la date d'exigibilité de toute somme due en vertu du contrat de vente, comme en cas d'inexécution de l'un quelconque des engagements de l'acheteur, le contrat de vente pourra être résolu de plein droit, si bon nous semble, sans que notre société ait à accomplir aucune formalité judiciaire, huit jours après une simple mise en demeure par lettre recommandée, restée sans effet. De même les contrats

d'approvisionnement ou de fourniture conclus avec notre société pourront être résiliés de plein droit, si bon nous semble, huit jours après une simple mise en demeure par lettre recommandée, visant l'obligation inexécutée et restée sans effet. En cas de rupture de collaboration, quelle qu'en soit la cause, l'acheteur s'engage à nous restituer, à ses frais, dans un délai maximum de huit jours après la réception de la lettre recommandée restée sans effet, le matériel d'exposition et publicitaire, les outils d'aide à la vente, les cassettes et tréteaux de transport qui lui auraient été mis à disposition par notre société.

## 13. RESPONSABILITE DU VENDEUR

La responsabilité du vendeur est strictement limitée aux obligations définies ci-dessus et il est de convention expresse que le vendeur ne serait tenu à aucune indemnité sous quelque forme que ce soit.

## 14. CONTESTATION ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Sauf convention contraire, le présent contrat est régi par le droit français. Nonobstant toutes stipulations contraires, les tribunaux du Puy en Velay seront seuls compétents pour connaître de tous litiges pouvant survenir quant à la conclusion, à l'exécution ou la rupture des conventions conclues avec notre société, et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Cachet commercial

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé, bon pour acceptation de la clause de réserve de propriété  
A ....., le .....

## INFORMATIONS COMMERCIALES

**Adresse de facturation**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Nombres d'exemplaires de facture : \_\_\_\_\_

**Adresse de livraison**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

**Horaires de réception**

↳ Matin : de \_\_\_\_\_ H à \_\_\_\_\_ H

↳ Après-midi : de \_\_\_\_\_ H à \_\_\_\_\_ H

**Jours de réception**

- Lundi                       Jeudi
- Mardi                       Vendredi
- Mercredi

**Personne à contacter :** \_\_\_\_\_

↳ Tél. \_\_\_\_\_

↳ Portable \_\_\_\_\_

**Moyens de déchargement**

Transpalette	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Chariot élévateur	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Quai	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

**Accessibilité**

Semi-remorque (13 m)                      oui                       non

**Contraintes de livraison :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Semi avec hayon (Attention plus value)                      oui                       non